

No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 15 JANVIER 2024, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSA.

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Eric Ennis, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur Luc de la Durantaye, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #24-1
Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023
Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et que tout semble conforme, Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;
Que le secrétaire d'assemblée soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

Rés. #24-2
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023
Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 et que tout semble conforme, Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;
Que le secrétaire d'assemblée soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

Rés. #24-3
Procès verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023
Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 et que tout semble conforme, Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;
Que le secrétaire d'assemblée soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

Rés. #24-4
Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2023
Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2023 et que tout semble conforme, Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;
Que le secrétaire d'assemblée soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES
Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.



No de résolution
ou annotation

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Le secrétaire d'assemblée informe les membres du conseil qu'aucun point n'a été reçu.

CONSEIL MUNICIPAL Le secrétaire d'assemblée informe les membres du conseil qu'aucun point n'a été reçu.

Rés. #24-5
Organigramme de la structure organisationnel Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;
Que le conseil municipal approuve le nouvel organigramme de la structure organisationnelle de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Rés. #24-6
Délégation d'un responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite mettre en place un programme de gouvernance de l'information pour lui permettre de se conformer aux différentes lois sur la protection de la vie privée qui s'appliquent à elle et également pour lui permettre de se conformer à ses nouvelles obligations légales et/ou contractuelles en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels;

Considérant l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1);

Considérant que la mairesse de la Municipalité a délégué les fonctions du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à monsieur Luc de la Durantaye aux termes d'une délégation datée du 15 janvier 2024;

Considérant que la Municipalité doit aviser la Commission d'accès à l'information du titre, des coordonnées et de la date d'entrée en fonction du RAIPRP;

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

QUE le conseil municipal prenne acte de ladite délégation effectuée par la mairesse;

QUE le Responsable de l'AIPRP de la Municipalité est désormais monsieur Luc de la Durantaye, directeur général;

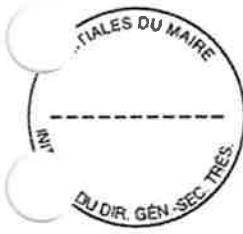
QUE le Responsable de l'AIPRP a comme fonction de faire progresser le programme de gouvernance de l'information de la Municipalité et de s'assurer que des mécanismes de gouvernance efficaces (politiques, processus, systèmes et pratiques) soient mis en place à chaque étape du cycle de vie de l'information au sein de la Municipalité;

QUE les pouvoirs et les responsabilités du Responsable de l'AIPRP soient ceux décrits à l'Annexe A, intitulée « Description du poste de Responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents, jointe à la présente résolution;

QUE le Responsable de l'AIPRP participe aux réunions avec le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et le Comité de gouvernance, sécurité et protection des renseignements personnels, et ce, au minimum deux fois par année;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission d'accès à l'information avec les coordonnées et la date d'entrée en fonction du Responsable de l'AIPRP.

COMMUNICATION Le secrétaire d'assemblée informe les membres du conseil qu'aucun point n'a été reçu.



No de résolution
ou annotation

DIRECTION
GÉNÉRALE

Rés. #24-7
Comptes du
mois

Rés. #24-8
Compte du
mois –
Règlement
#22-827
acquisition
camion
d'unité
d'urgence

Rés. #24-9
Compte du
mois de mai
règlement
#23-832
travaux de
remplacement
d'aqueduc et
d'égout, de
drainage et de
réfection de
voirie sur
l'avenue
Royale

Rés. #24-10
Taux de taxe

Rés. #24-11
PTI 2024 -
Équipements
et logiciels
informatiques

Le secrétaire d'assemblée informe les membres du conseil qu'aucun point n'a été reçu.

Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2023, au montant de 183 419,30 \$ tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2023 du règlement #22-827 décrétant l'achat d'un camion d'unité d'urgence, au montant total de 574,88 \$ tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de décembre 2023 du règlement #23-832 travaux de remplacement d'aqueduc et d'égout, de drainage et de réfection de la voirie sur l'avenue Royale, au montant total de 558 239,19 \$ telles que présentées au conseil. Le greffier-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal fixent les taux de taxe foncière pour 2024 comme suit :

Taux par 100 \$ d'évaluation :

- Taux de taxe foncière résiduelle : 0.6270
- Taux de taxe foncière non résidentielle : 1.1118
- Taux de taxe foncière - agricole : 0.6270
- Taux de taxe foncière - industrielle : 1.1118
- Taux de taxe - terrain vague desservi : 0.7700

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal autorise l'acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2024-2026 pour les équipements de bureau, les équipements et les logiciels pour un montant n'excédant pas 26 000 \$ taxes incluses. Le montant de 26 000 \$ de l'investissement sera payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période 5 ans.



No de résolution
ou annotation

Rés. #24-12
Nominations
pour deux
postes à la
direction

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes à la direction:

- Pour le poste de directeur général adjoint, monsieur Benoît Cloutier
- Pour le poste de greffière-trésorière, madame Lynn Parker

Rés. #24-13
Nominations
au service
d'incendie

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes au poste d'officier:

- Messieurs Thomas Bélanger et Jean-François Otis.

Que le conseil municipal nomme monsieur Guillaume Paquet, responsable de la formation.

Retrait d'un
membre du
conseil

Madame Camille Nadeau mentionne qu'elle doit se retirer du conseil, car elle est étroitement liée à la résolution.

Rés. #24-14
Embauche au
service de
l'incendie

Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal embauche les personnes suivantes au poste de pompier:

- Madame Vicky Couillard, messieurs Pierre-Marc Côté et Gaston Côté.

Retour d'un
membre du
conseil

Madame Camille Nadeau réintègre la réunion du conseil.

Retrait d'un
membre du
conseil

Monsieur Claude Leclerc mentionne qu'elle doit se retirer du conseil, car il est étroitement lié à la résolution.

Rés. #24-15
Embauche au
service des
loisirs, de la
culture et de
la vie commu-
nautaire

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal embauche madame Gabrielle Leclerc au poste de responsable de la programmation des loisirs au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Retour d'un
membre du
conseil

Monsieur Claude Leclerc réintègre la réunion du conseil.

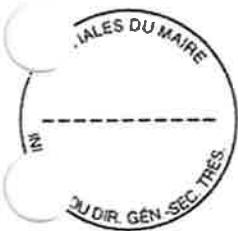
Rés. #24-16
Politique des
conditions de
travail des
employés
cadres

Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise la maire, madame Mélanie Royer-Couture à signer la *politique des conditions de travail des employés cadres de la municipalité*.

GREFFE ET
AFFAIRES
JURIDIQUES

Le secrétaire d'assemblée informe les membres du conseil qu'aucun point n'a été reçu.



No de résolution
ou annotation

Rés. #24-17
PTI 2024 -
Service
d'incendie

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal autorise l'acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2024-2026 pour le service d'incendie pour un montant n'excédant pas 15 000 \$ taxes incluses. Le montant de 15 000 \$ de l'investissement sera payé à partir du fonds d'administration.

Rés. #24-18
PTI 2024 -
Service des
loisirs, de la
culture et de
la vie commu-
nautaire

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal autorise l'acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2024-2026 pour le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour un montant n'excédant pas 10 000 \$ taxes incluses. Le montant de 10 000 \$ de l'investissement sera payé à partir du fonds d'administration.

Rés. #24-19
PTI 2024 -
Service de
gestion des
actifs et
développement
durable

Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal autorise l'acquisition des immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisation 2024-2026 pour le service de la gestion des actifs et du développement durable pour un montant n'excédant pas 168 800 \$ taxes incluses. Un montant de 86 300 \$ de l'investissement sera payé à partir du fonds d'administration et un montant de 82 500 \$ sera payé à partir du fonds de roulement et remboursable sur une période de 10 ans.

DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Le secrétaire d'assemblée informe les membres du conseil qu'aucun point n'a été reçu.

URBANISME

Le secrétaire d'assemblée informe les membres du conseil qu'aucun point n'a été reçu.

Rés. #24-20
Adoption du
règlement 23-
841 modifiant
les tarifs com-
pensatoires
imposés par le
règlement 18-
746 relatif à la
gestion des
déchets

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et appuyé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement #23-841 relatif à la gestion des déchets concernant les dispositions sur la tarification pour 2024.

Rés. #24-21
Adoption du
règlement 23-
842 modifiant
les tarifs com-
pensatoires
imposés par le
règlement 94-
315 relatif au
service
d'entretien
d'aqueduc et
d'égout

Il est proposé par monsieur Eric Ennis et appuyé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement #23-842 relatif à la gestion des services d'entretien d'aqueduc et d'égout concernant les dispositions sur la tarification pour 2024.



No de résolution
ou annotation

Rés. #24-22
Adoption du
règlement 23-
844 modifiant
les tarifs com-
pensatoires
imposés par le
règlement 19-
771 relatif au
service de
vidange de
fosses
septiques

Il est proposé par monsieur Marc Magny et appuyé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;
Que le conseil municipal adopte le règlement #23-844 relatif aux tarifs compensatoires pour le service de vidange des fosses septiques concernant les dispositions sur la tarification pour 2024.

PROCHAINE
SÉANCE DU
CONSEIL

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 12 février 2024 à 19 h 30.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 20 heures 08.

Mélanie R. Couture

Mélanie Royer-Couture, maire

Martin Leith, greffier-trésorier